

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2144

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu

Objet : Déchets - Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Domain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2144**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Chassieu

Objet : Déchets - Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le projet intitulé déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets, en complément des dispositifs de compostage citoyen et de proximité, elle déploie, de manière graduelle, un nouveau service de collecte de près de 2 000 à 2 500 bornes à compost. Pour valoriser les déchets alimentaires collectés dans le cadre de ce nouveau service, la Métropole souhaite développer des plateformes de compostage.

Par délibération du Conseil n° 2022-1041 du 14 mars 2022, la Métropole a détaillé le schéma de déploiement envisagé pour ces plateformes, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur déchets, approuvés par délibération du Conseil n° 2022-1162 du 27 juin 2022, et a permis de cibler l'acquisition de deux sites. Ainsi, à ce jour, un terrain, sur la commune de Corbas, a été acquis par la Métropole fin 2022, et un terrain, sur la commune de Rillieux-la-Pape, qui nécessite des travaux de démolition avant acquisition, est en cours d'acquisition.

Par délibération du Conseil n° 2023-1637 du 27 mars 2023, la Métropole a autorisé le lancement d'un marché de construction, exploitation et maintenance pour le site de Rillieux-la-Pape ainsi qu'un complément financier de 1,3 M€ permettant de compléter la partie foncière de l'autorisation de programme suite à l'acquisition du site de Corbas.

Un 3^{ème} site, propriété de la Métropole, situé sur la commune de Chassieu et devant accueillir un des sites des Fermes métropolitaines, dispose de terres non cultivables. Ces dernières permettront d'accueillir une plateforme métropolitaine de compostage ainsi qu'une végétérie. Une autorisation complémentaire de programme est requise pour pouvoir lancer un marché de construction, exploitation et maintenance du site de Chassieu.

II - Objectifs

Une plateforme de compostage et une végétérie seront créées sur la commune de Chassieu.

La plateforme de compostage devra pouvoir traiter, a minima, 2 500 t/an de déchets alimentaires et la végétérie 1 000 t/an de déchets végétaux.

La plateforme de compostage et la végétérie seront des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique déclaration).

La situation urbaine impose un process sous bâtiment fermé, de la réception à la maturation, ainsi qu'un traitement de l'air vicié au-delà de la réglementation.

La végétérie pourra proposer de nouveaux services aux usagers tels que des animations pédagogiques sur la prévention et la réduction des déchets verts, la mise à disposition de broyat et de compost aux habitants.

III - Plan de financement

Une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est sollicitée à travers cette délibération pour la passation du ou des marchés nécessaires à la réalisation des études associées et à la construction d'une plateforme de compostage à Chassieu.

Le coût de la conception et de la construction de cette plateforme est estimé à 6 226 000 € TTC.

Par ailleurs, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé plusieurs appels à projets, au niveau national pour ces types d'installations. En 2023, la Métropole a déposé une demande d'aides pour les sites de Rillieux-la-Pape et Corbas, dans le cadre du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires destiné à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Ce fonds était doté de deux milliards € au niveau national. Cette demande a abouti à l'octroi d'une aide financière de la part de l'ADEME à hauteur de 5 861 732 € à compter de 2026. Cette recette devra être inscrite dans le cadre d'une prochaine délibération d'individualisation.

En 2024, ce dispositif devrait être reconduit avec une dotation financière supérieure. La Métropole entend déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de cet appel à projets pour le site de Chassieu.

Comme pour les autres installations de collecte et de traitement de déchets, la gestion de ces plateformes engendrera des coûts d'exploitation, de maintenance et d'entretien des équipements. Ils seront supportés par le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet et le lancement du marché global de performance pour la plateforme de compostage et la végétérie situés sur la commune de Chassieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour un montant de :

- 6 226 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 120 000 € TTC dont 120 000 € TTC en études en 2024,
- . 634 000 € TTC dont 350 800 € TTC en études et 283 200 € TTC en travaux en 2025,
- . 2 269 200 € TTC dont 120 000 € TTC en études et 2 149 200 € TTC en travaux en 2026,
- . 2 400 000 € TTC dont 2 400 000 € TTC en travaux en 2027,
- . 802 800 € TTC dont 802 800 € TTC en travaux en 2028 ;

sur l'opération n° 6P25O9324.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 24 091 000 € TTC en dépenses au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, en raison des 17 865 000 € TTC déjà individualisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315076-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
